

# Projet Budget General 2022 - Section 10

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**  
SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 21 juillet 2021

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 21 juillet 2021

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Projet du budget général 2022 - Section 10 Service européen de l'action extérieure**



# SERVICE EUROPÉEN POUR L'ACTION EXTÉRIEURE

## Résumé - Projet de budget 2022

Le SEAE est à présent dans sa deuxième décennie d'existence: il a parcouru un long chemin. Il est reconnu en tant que partenaire international solide et fiable et il a renforcé la cohérence, l'efficacité et la visibilité de l'action extérieure de l'UE.

Le SEAE exerce ses activités principales de gestion des relations diplomatiques et des partenariats stratégiques avec des pays tiers, en étroite collaboration avec les services diplomatiques nationaux des États membres de l'UE, les Nations unies et d'autres grandes puissances. Il contribue également activement à un nombre croissant de dossiers, notamment en matière de sécurité, au titre de la politique de sécurité et de défense commune, mais aussi de changement climatique, de médiation, de consolidation de la paix, de développement, d'aide humanitaire et de droits de l'homme.

Le projet de budget **de référence** du SEAE pour 2022 - les montants nécessaires pour que le service puisse continuer à fonctionner de la même manière tout en couvrant les augmentations découlant des obligations statutaires et contractuelles - s'élève à 772 700 000 EUR, ce qui représente une augmentation de seulement 5 100 000 EUR (+0,7 %) par rapport au budget 2021.

Cette très faible augmentation s'explique principalement par le fait que le SEAE fonde la majeure partie de ses prévisions budgétaires, pour les délégations, sur l'exécution passée; le projet de budget 2022 est donc basé sur l'exécution de 2020. En 2020, en raison de l'incidence de la pandémie, la plupart des activités dans les délégations ont été ralenties et leur exécution a donc été inhabituellement faible. Cela a entraîné une réduction globale sur les estimations pour 2022, que le SEAE n'a compensée que dans un nombre limité de cas extrêmes. En outre, le SEAE a revu la méthodologie à laquelle il a recours pour prévoir le budget des rémunérations de ses fonctionnaires. En conséquence, la part des délégations dans son budget affiche en réalité une réduction par rapport à 2021.

À ce budget de référence viennent s'ajouter des ressources supplémentaires destinées à couvrir des besoins liés à des facteurs qui échappent au contrôle du SEAE ou à des tâches supplémentaires qui ont été confiées au SEAE par le législateur. Ces renforcements sont justifiés par les nouvelles obligations du SEAE liées à la gouvernance de la facilité européenne pour la paix, ainsi que par l'ouverture d'une nouvelle délégation au Qatar.

Ces augmentations de coûts sont compensées par un transfert neutre sur le plan budgétaire vers le budget de la Commission pour les services de base fournis par le PMO et certaines augmentations de prix pour les services rendus. Dans l'ensemble, les mouvements extraordinaires représentent une augmentation du projet de budget 2022 du SEAE de 3 000 000 EUR.

Globalement, le projet de budget **total** pour 2022, y compris les montants complémentaires, est établi à 775 700 000 EUR, ce qui représente une augmentation de 8 100 000 EUR (+1,1 %) et de 22 équivalents temps plein nets par rapport au budget 2021.

Un certain nombre de dossiers en cours de discussion n'ont pas encore atteint un niveau de maturité suffisant pour justifier l'inclusion des ressources correspondantes dans le projet de budget 2022. Ces points en suspens, portant notamment sur l'amélioration du point de présence à La Haye et sur l'augmentation de la contribution

du SEAE à l'organe interinstitutionnel de cybersécurité CERT-UE, n'ont donc pas été inclus dans le projet de budget. Ils pourraient figurer dans une future lettre rectificative ou un futur budget rectificatif.

# SECTION X — SERVICE EUROPÉEN POUR L'ACTION EXTÉRIEURE

## RECETTES — RECETTES

Données chiffrées

Titre	Intitulé	Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
3	RECETTES ADMINISTRATIVES	50 048 000	50 693 000	300 951 024,81
4	PRODUIT FINANCIER, INTÉRÊTS DE RETARD ET AMENDES	p.m.	p.m.	69 797,33
6	RECETTES, CONTRIBUTIONS ET RESTITUTIONS LIÉES AUX POLITIQUES DE L'UNION	p.m.	p.m.	0,—
	<b>Total</b>	<b>50 048 000</b>	<b>50 693 000</b>	<b>301 020 822,14</b>

## TITRE 3 — RECETTES ADMINISTRATIVES

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
3 0	RECETTES PROVENANT DU PERSONNEL	50 048 000	50 693 000	45 971 065,18
3 1	RECETTES LIÉES À LA PROPRIÉTÉ	p.m.	p.m.	8 570 686,03
3 2	RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DE FOURNITURES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE TRAVAUX — RECETTES AFFECTÉES	p.m.	p.m.	41 752 826,73
3 3	AUTRES RECETTES ADMINISTRATIVES	p.m.	p.m.	204 656 446,87
	<b>Titre 3 — Total</b>	<b>50 048 000</b>	<b>50 693 000</b>	<b>300 951 024,81</b>

## CHAPITRE 3 0 — RECETTES PROVENANT DU PERSONNEL

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020	2020/2022
3 0	RECETTES PROVENANT DU PERSONNEL				
<b>3 0 0</b>	<b>Taxes et prélèvements</b>				
3 0 0 0	Impôt sur rémunération	24 537 000	25 090 000	22 335 270,69	91,03 %
3 0 0 1	Prélèvements spéciaux sur les rémunérations	4 632 000	4 706 000	4 216 380,07	91,03 %
	<i>Article 3 0 0 — Sous-total</i>	29 169 000	29 796 000	26 551 650,76	91,03 %
<b>3 0 1</b>	<b>Contribution au régime de pensions</b>				
3 0 1 0	Contribution du personnel au financement du régime de pensions	20 879 000	20 897 000	19 419 414,42	93,01 %
3 0 1 1	Transferts ou rachats des droits à pension par le personnel	p.m.	p.m.	0,—	
3 0 1 2	Contribution du personnel en congé au régime de pensions	p.m.	p.m.	0,—	
	<i>Article 3 0 1 — Sous-total</i>	20 879 000	20 897 000	19 419 414,42	93,01 %
	<b>Chapitre 3 0 — Total</b>	<b>50 048 000</b>	<b>50 693 000</b>	<b>45 971 065,18</b>	<b>91,85 %</b>

## **Article 3 0 0 — Taxes et prélèvements**

### Poste 3 0 0 0 — Impôt sur rémunération

#### *Données chiffrées*

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
24 537 000	25 090 000	22 335 270,69

#### *Bases légales*

Protocole sur les privilèges et immunités de l'Union européenne, notamment son article 12.

Règlement (CEE, Euratom, CECA) n° 260/68 du Conseil, du 29 février 1968, portant fixation des conditions et de la procédure d'application de l'impôt établi au profit des Communautés européennes (JO L 56 du 4.3.1968, p. 8).

### Poste 3 0 0 1 — Prélèvements spéciaux sur les rémunérations

#### *Données chiffrées*

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
4 632 000	4 706 000	4 216 380,07

#### *Bases légales*

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, notamment son article 66 *bis*.

## **Article 3 0 1 — Contribution au régime de pensions**

### Poste 3 0 1 0 — Contribution du personnel au financement du régime de pensions

#### *Données chiffrées*

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
20 879 000	20 897 000	19 419 414,42

#### *Bases légales*

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, notamment son article 83, paragraphe 2.

### Poste 3 0 1 1 — Transferts ou rachats des droits à pension par le personnel

#### *Données chiffrées*

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,—

*Bases légales*

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, notamment ses articles 4 et 11 et l'article 48 de son annexe VIII.

Poste 3 0 1 2 — Contribution du personnel en congé au régime de pensions

*Données chiffrées*

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,—

*Bases légales*

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, notamment l'article 40, paragraphe 3, de son annexe VIII.

## CHAPITRE 3 1 — RECETTES LIÉES À LA PROPRIÉTÉ

*Données chiffrées*

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020	2020/2022
3 1	RECETTES LIÉES À LA PROPRIÉTÉ				
3 1 0	<i>Vente de biens immeubles — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	2 999,24	
3 1 1	<i>Vente d'autres biens</i>	p.m.	p.m.	275 377,73	
3 1 2	<i>Locations et sous-locations de biens immeubles — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	8 292 309,06	
	<b>Chapitre 3 1 — Total</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>8 570 686,03</b>	

### *Article 3 1 0 — Vente de biens immeubles — Recettes affectées*

*Données chiffrées*

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	2 999,24

*Commentaires*

Cet article est destiné à accueillir les recettes provenant de la vente des biens immeubles appartenant à l'institution.

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire sur les lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

### *Article 3 1 1 — Vente d'autres biens*

*Données chiffrées*

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	275 377,73

### Commentaires

Cet article est destiné à accueillir les recettes provenant de la vente ou de la reprise d'autres biens appartenant à l'institution.

Il accueille aussi le produit de la vente des véhicules, des équipements, des installations, des matériels ainsi que des appareils à usage scientifique et technique qui sont remplacés ou mis au rebut lorsque leur valeur comptable est totalement amortie.

### Article 3 1 2 — Locations et sous-locations de biens immeubles — Recettes affectées

#### Données chiffrées

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	8 292 309,06

### Commentaires

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

## CHAPITRE 3 2 — RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DE FOURNITURES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE TRAVAUX — RECETTES AFFECTÉES

#### Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020	2020/2022
3 2	RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DE FOURNITURES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE TRAVAUX — RECETTES AFFECTÉES				
3 2 0	<i>Recettes provenant du produit de fournitures et de prestations de services et de travaux — Recettes affectées</i>				
3 2 0 2	Recettes provenant du produit de fournitures et de prestations de services et de travaux pour les autres institutions, agences et organismes de l'Union — Recettes affectées	p.m.	p.m.	37 531 737,68	
	<i>Article 3 2 0 — Sous-total</i>	p.m.	p.m.	37 531 737,68	
3 2 1	<i>Remboursements des indemnités de mission par d'autres institutions ou organismes — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	p.m.	
3 2 2	<i>Recettes provenant de tiers pour la fourniture de biens ou de services, ou l'exécution de travaux — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	4 221 089,05	
	<b>Chapitre 3 2 — Total</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>41 752 826,73</b>	

**Article 3 2 0 — Recettes provenant du produit de fournitures et de prestations de services et de travaux — Recettes affectées**

Poste 3 2 0 2 — Recettes provenant du produit de fournitures et de prestations de services et de travaux pour les autres institutions, agences et organismes de l'Union — Recettes affectées

*Données chiffrées*

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	37 531 737,68

*Commentaires*

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

**Article 3 2 1 — Remboursements des indemnités de mission par d'autres institutions ou organismes — Recettes affectées**

*Données chiffrées*

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	p.m.

*Commentaires*

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

**Article 3 2 2 — Recettes provenant de tiers pour la fourniture de biens ou de services, ou l'exécution de travaux — Recettes affectées**

*Données chiffrées*

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	4 221 089,05

*Commentaires*

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

**CHAPITRE 3 3 — AUTRES RECETTES ADMINISTRATIVES**

*Données chiffrées*

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020	2020/2022
3 3	AUTRES RECETTES ADMINISTRATIVES				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020	2020/2022
3 3 0	<i>Restitution des sommes qui ont été indûment payées — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	1 875 172,42	
3 3 1	<i>Recettes correspondant à une destination déterminée (revenus de fondations, subventions, dons et legs) — Recettes affectées</i>	0,—	0,—	0,—	
3 3 2	<i>Recettes provenant de la contribution de la Commission au SEAE pour le personnel de la Commission travaillant dans les délégations de l'Union — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	202 615 620,92	
3 3 3	<i>Indemnités d'assurances perçues — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	74 709,30	
3 3 8	<i>Autres recettes provenant de la gestion administrative — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	-3 150,81	
3 3 9	<i>Autres recettes provenant de la gestion administrative</i>	p.m.	p.m.	94 095,04	
	<b>Chapitre 3 3 — Total</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>204 656 446,87</b>	

### ***Article 3 3 0 — Restitution des sommes qui ont été indûment payées — Recettes affectées***

#### *Données chiffrées*

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	1 875 172,42

#### *Commentaires*

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

### ***Article 3 3 1 — Recettes correspondant à une destination déterminée (revenus de fondations, subventions, dons et legs) — Recettes affectées***

#### *Données chiffrées*

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
0,—	0,—	0,—

#### *Commentaires*

Conformément à l'article 21, paragraphe 2, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

### ***Article 3 3 2 — Recettes provenant de la contribution de la Commission au SEAE pour le personnel de la Commission travaillant dans les délégations de l'Union — Recettes affectées***

#### *Données chiffrées*

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	202 615 620,92

### Commentaires

Ces recettes proviennent d'une contribution de la Commission au SEAE destinée à couvrir les dépenses, gérées au niveau local, exposées pour le personnel de la Commission travaillant dans les délégations de l'Union, ainsi que d'autres dépenses relatives, entre autres, aux activités de presse et d'information.

Conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier, les recettes éventuelles donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires au niveau du poste 3 0 0 5 de l'état des dépenses de la présente section.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21 du règlement financier est estimé à 196 466 000 EUR.

### **Article 3 3 3 — Indemnités d'assurances perçues — Recettes affectées**

#### Données chiffrées

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	74 709,30

### Commentaires

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture des crédits supplémentaires à inscrire sur les lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

### **Article 3 3 8 — Autres recettes provenant de la gestion administrative — Recettes affectées**

#### Données chiffrées

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	-3 150,81

### Commentaires

Cet article est destiné à accueillir d'autres contributions et remboursements liés à la gestion administrative de l'institution.

Conformément à l'article 21 du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

### **Article 3 3 9 — Autres recettes provenant de la gestion administrative**

#### Données chiffrées

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	94 095,04

### Commentaires

Cet article est destiné à accueillir d'autres recettes provenant de la gestion administrative.

## TITRE 4 — PRODUIT FINANCIER, INTÉRÊTS DE RETARD ET AMENDES

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
4 0	REVENUS DES FONDS PLACÉS ET DES COMPTES	p.m.	p.m.	60 673,99
4 1	INTÉRÊTS DE RETARD	p.m.	p.m.	9 123,34
	<b>Titre 4 — Total</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>69 797,33</b>

### CHAPITRE 4 0 — REVENUS DES FONDS PLACÉS ET DES COMPTES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020	2020/2022
4 0	REVENUS DES FONDS PLACÉS ET DES COMPTES				
4 0 0	<i>Revenus des fonds placés ou prêtés et des comptes bancaires</i>	p.m.	p.m.	60 673,99	
4 0 9	<i>Autres produits d'intérêts et revenus</i>	0,—	0,—	0,—	
	<b>Chapitre 4 0 — Total</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>60 673,99</b>	

#### Article 4 0 0 — Revenus des fonds placés ou prêtés et des comptes bancaires

Données chiffrées

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	60 673,99

#### Article 4 0 9 — Autres produits d'intérêts et revenus

Données chiffrées

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
0,—	0,—	0,—

Bases légales

Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1), notamment son article 98, paragraphe 4.

### CHAPITRE 4 1 — INTÉRÊTS DE RETARD

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020	2020/2022
4 1	INTÉRÊTS DE RETARD				
4 1 9	<i>Autres intérêts de retard</i>	p.m.	p.m.	9 123,34	
	<b>Chapitre 4 1 — Total</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>9 123,34</b>	

## Article 4 1 9 — Autres intérêts de retard

Données chiffrées

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	9 123,34

Bases légales

Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1), notamment son article 98, paragraphe 4.

## TITRE 6 — RECETTES, CONTRIBUTIONS ET RESTITUTIONS LIÉES AUX POLITIQUES DE L'UNION

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
6 6	AUTRES CONTRIBUTIONS ET RESTITUTIONS	p.m.	p.m.	0,—
	<b>Titre 6 — Total</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>0,—</b>

## CHAPITRE 6 6 — AUTRES CONTRIBUTIONS ET RESTITUTIONS

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020	2020/2022
6 6	AUTRES CONTRIBUTIONS ET RESTITUTIONS				
6 6 8	<i>Autres contributions et restitutions — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	0,—	
6 6 9	<i>Autres contributions et restitutions — Recettes non affectées</i>	p.m.	p.m.	0,—	
	<b>Chapitre 6 6 — Total</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>0,—</b>	

## Article 6 6 8 — Autres contributions et restitutions — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Conformément à l'article 21 du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

## Article 6 6 9 — Autres contributions et restitutions — Recettes non affectées

Données chiffrées

Budget 2022	Budget 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Cet article est destiné à accueillir les recettes éventuelles non prévues dans les autres parties du titre 6 qui n'ont pas d'affectation conformément à l'article 21 du règlement financier.

## DÉPENSES — DÉPENSES

Données chiffrées

Titre	Intitulé	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
1	PERSONNEL AU SIÈGE	201 371 776	200 112 344	167 212 357,39
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AU SIÈGE	105 577 144	95 407 100	98 559 051,02
3	DÉLÉGATIONS	468 795 700	472 106 260	428 817 088,56
10	AUTRES DÉPENSES	p.m.	p.m.	0,—
	<b>Total</b>	<b>775 744 620</b>	<b>767 625 704</b>	<b>694 588 496,97</b>

## TITRE 1 — PERSONNEL AU SIÈGE

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
1 1	RÉMUNÉRATION ET AUTRES DROITS RELATIFS AU PERSONNEL STATUTAIRE	7	152 179 000	152 983 000	132 702 998,17
1 2	RÉMUNÉRATION ET AUTRES DROITS RELATIFS AU PERSONNEL EXTERNE	7	34 358 800	33 347 000	27 424 029,30
1 3	AUTRES DÉPENSES LIÉES À LA GESTION DU PERSONNEL	7	2 935 126	3 198 200	2 320 584,52
1 4	MISSIONS	7	8 930 050	8 229 645	1 833 000,00
1 5	INTERVENTIONS EN FAVEUR DU PERSONNEL	7	2 968 800	2 354 499	2 931 745,40
	<b>Titre 1 — Total</b>		<b>201 371 776</b>	<b>200 112 344</b>	<b>167 212 357,39</b>

## CHAPITRE 1 1 — RÉMUNÉRATION ET AUTRES DROITS RELATIFS AU PERSONNEL STATUTAIRE

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020	2020/2022
1 1	RÉMUNÉRATION ET AUTRES DROITS RELATIFS AU PERSONNEL STATUTAIRE					
<b>1 1 0</b>	<b>Rémunération et autres droits relatifs au personnel statutaire</b>					
1 1 0 0	Traitements de base	7.2	117 082 000	117 425 000	102 177 636,00	87,27 %
1 1 0 1	Droits statutaires liés à la fonction	7.2	454 000	444 000	356 112,37	78,44 %
1 1 0 2	Droits statutaires liés à la situation personnelle du membre du personnel	7.2	29 338 000	30 117 000	26 265 860,00	89,53 %

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020	2020/2022
1 1 0 3	Couverture sociale	7.2	4 567 000	4 464 000	3 903 389,80	85,47 %
1 1 0 4	Coefficients correcteurs et actualisations	7.2	p.m.	p.m.	0,—	
1 1 0 5	Indemnités au titre de l'annexe IV du statut	7.2	738 000	533 000		
	<i>Article 1 1 0 — Sous-total</i>		152 179 000	152 983 000	132 702 998,17	87,20 %
	<b>Chapitre 1 1 — Total</b>		<b>152 179 000</b>	<b>152 983 000</b>	<b>132 702 998,17</b>	<b>87,20 %</b>

*Commentaires*

Les crédits inscrits à ce chapitre sont évalués sur la base du tableau des effectifs du SEAE pour l'exercice.

***Article 1 1 0 — Rémunération et autres droits relatifs au personnel statutaire***

Poste 1 1 0 0 — Traitements de base

*Données chiffrées*

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
117 082 000	117 425 000	102 177 636,00

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir le traitement de base des fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs ainsi que les indemnités prévues à l'annexe IV du statut.

L'utilisation de ce crédit devra être pleinement conforme aux dispositions de la décision 2010/427/UE du Conseil du 26 juillet 2010 fixant l'organisation et le fonctionnement du Service européen pour l'action extérieure (JO L 201 du 3.8.2010, p. 30), et notamment à son article 6, paragraphe 9. Il y a lieu de remédier aux déséquilibres constatés actuellement dans les effectifs du SEAE à certains postes entre diplomates issus des États membres et agents de l'Union, conformément aux engagements pris par la vice-présidente et haute représentante dans sa lettre du 13 septembre 2016 au Parlement européen.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

*Bases légales*

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 1 1 0 1 — Droits statutaires liés à la fonction

*Données chiffrées*

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
454 000	444 000	356 112,37

### *Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment, pour les fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs:

- les indemnités de secrétariat,
- les indemnités de logement et de transport,
- les indemnités forfaitaires de déplacement,
- les indemnités pour service par tours ou pour astreinte sur le site ou à domicile,
- les autres indemnités et remboursements,
- les heures supplémentaires.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

### *Bases légales*

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 1 1 0 2 — Droits statutaires liés à la situation personnelle du membre du personnel

### *Données chiffrées*

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
29 338 000	30 117 000	26 265 860,00

### *Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment, pour les fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs:

- les indemnités de dépaysement et d'expatriation,
- les allocations de foyer, pour enfant à charge et scolaire,
- les allocations pour le congé parental ou familial,
- le paiement des frais de voyage pour le fonctionnaire ou l'agent temporaire, pour son conjoint et pour les personnes à sa charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine,
- en cas de décès d'un fonctionnaire ou d'une personne dépendante d'un fonctionnaire, les frais de transport du corps supportés en application de l'article 75 du statut,
- les allocations et indemnités diverses.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

### *Bases légales*

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 1 1 0 3 — Couverture sociale

*Données chiffrées*

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
4 567 000	4 464 000	3 903 389,80

*Commentaires*

Ce crédit est principalement destiné à couvrir, pour les fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs:

- la couverture des risques de maladie, d'accident et de maladie professionnelle et autres charges sociales,
- la couverture du risque de chômage des agents temporaires ainsi que les versements effectués par l'institution en faveur des agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

*Bases légales*

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 1 1 0 4 — Coefficients correcteurs et actualisations

*Données chiffrées*

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,—

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir, pour les fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs, les incidences des coefficients correcteurs applicables à la rémunération et à la partie des émoluments transférée dans un pays autre que celui du lieu d'affectation.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

*Bases légales*

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 1 1 0 5 — Indemnités au titre de l'annexe IV du statut

*Données chiffrées*

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
738 000	533 000	

## Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités à verser aux fonctionnaires mis en disponibilité à la suite d'une mesure de réduction du nombre des emplois de l'institution, aux titulaires d'un emploi des grades AD 14, AD 15 ou AD 16 et dont cet emploi est retiré dans l'intérêt du service, et aux fonctionnaires mis en congé dans l'intérêt du service pour des besoins organisationnels liés à l'acquisition de nouvelles compétences au sein de l'institution.

## Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

## CHAPITRE 1 2 — RÉMUNÉRATION ET AUTRES DROITS RELATIFS AU PERSONNEL EXTERNE

### Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020	2020/2022
1 2	RÉMUNÉRATION ET AUTRES DROITS RELATIFS AU PERSONNEL EXTERNE					
<i>1 2 0</i>	<i>Rémunération et autres droits relatifs au personnel externe</i>					
1 2 0 0	Agents contractuels	7.2	18 671 800	18 265 000	13 270 416,30	71,07 %
1 2 0 1	Experts nationaux détachés non militaires	7.2	3 854 000	3 581 000	3 559 583,00	92,36 %
1 2 0 2	Stages	7.2	433 000	426 000	420 000,00	97,00 %
1 2 0 3	Prestations externes	7.2	p.m.	p.m.	0,—	
1 2 0 4	Personnel intérimaire et conseillers spéciaux	7.2	150 000	200 000	50 000,00	33,33 %
1 2 0 5	Experts nationaux détachés militaires	7.2	11 250 000	10 875 000	10 124 030,00	89,99 %
	<i>Article 1 2 0 — Sous-total</i>		34 358 800	33 347 000	27 424 029,30	79,82 %
<i>1 2 2</i>	<i>Crédit provisionnel</i>	7.2	p.m.	p.m.	0,—	
	<b>Chapitre 1 2 — Total</b>		<b>34 358 800</b>	<b>33 347 000</b>	<b>27 424 029,30</b>	<b>79,82 %</b>

### Article 1 2 0 — Rémunération et autres droits relatifs au personnel externe

Poste 1 2 0 0 — Agents contractuels

### Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
18 671 800	18 265 000	13 270 416,30

## Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir la rémunération des agents contractuels (au sens du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne), les cotisations patronales aux différents régimes de sécurité sociale ainsi que les incidences des coefficients correcteurs applicables aux rémunérations de ces agents.

Ce crédit couvre également le coût des seize agents contractuels qui participent aux activités de communication stratégique.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier est estimé à 2 462 000 EUR.

*Bases légales*

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 1 2 0 1 — Experts nationaux détachés non militaires

*Données chiffrées*

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
3 854 000	3 581 000	3 559 583,00

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités et frais administratifs relatifs aux experts nationaux détachés autres que ceux destinés à effectuer les travaux en tant qu'état-major de l'Union européenne.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier est estimé à 950 000 EUR.

*Bases légales*

Décision du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité du 4 février 2014 établissant le régime applicable aux experts nationaux détachés auprès du Service européen pour l'action extérieure.

Poste 1 2 0 2 — Stages

*Données chiffrées*

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
433 000	426 000	420 000,00

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux stages administratifs, qui s'adressent à des universitaires et qui ont pour but de leur fournir un aperçu général des objectifs de l'Union et des défis qui se présentent à elle, de leur faire connaître le fonctionnement des institutions et de leur permettre de compléter leurs connaissances par une expérience de travail au sein du SEAE.

Il couvre l'octroi de bourses et d'autres dépenses liées à celles-ci (complément pour personnes à charge ou pour stagiaires, personnes handicapées, assurances accident et maladie, etc., remboursement des frais de voyage occasionnés par le stage, notamment au début et à la fin du stage, frais d'organisation d'événements relatifs au programme des stages tels que les visites, frais d'accueil et de réception). Il couvre également les coûts de l'évaluation visant à optimiser le programme des stages et les actions de communication et d'information.

La sélection des stagiaires s'effectue sur des critères objectifs et transparents, en veillant à une répartition géographique équilibrée.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

Poste 1 2 0 3 — Prestations externes

*Données chiffrées*

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,—

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir toutes les prestations exécutées par des personnes non liées à l'institution, dont notamment:

- le personnel temporaire pour divers services,
- le personnel d'appoint pour les réunions,
- des experts dans le domaine des conditions de travail.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

Poste 1 2 0 4 — Personnel intérimaire et conseillers spéciaux

*Données chiffrées*

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
150 000	200 000	50 000,00

*Commentaires*

Ce crédit est principalement destiné à couvrir la rémunération du personnel intérimaire, des agents temporaires et des conseillers spéciaux, y compris dans le domaine de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC)/politique étrangère et de sécurité commune (PESC), les cotisations patronales aux différents régimes de sécurité sociale ainsi que les incidences des coefficients correcteurs applicables aux rémunérations de ces agents.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

*Bases légales*

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 1 2 0 5 — Experts nationaux détachés militaires

*Données chiffrées*

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
11 250 000	10 875 000	10 124 030,00

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à financer le régime pécuniaire applicable aux experts nationaux militaires destinés à effectuer les travaux dans le cadre de la PSDC/PESC en tant qu'état-major de l'Union européenne.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

*Bases légales*

Décision du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité du 4 février 2014 établissant le régime applicable aux experts nationaux détachés auprès du Service européen pour l'action extérieure.

**Article 1 2 2 — Crédit provisionnel**

*Données chiffrées*

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,—

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir les incidences des actualisations éventuelles des rémunérations en cours d'exercice.

Il a un caractère provisionnel et ne peut être utilisé qu'après avoir été viré vers les lignes appropriées du présent chapitre.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

*Bases légales*

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

**CHAPITRE 1 3 — AUTRES DÉPENSES LIÉES À LA GESTION DU PERSONNEL**

*Données chiffrées*

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020	2020/2022
1 3	AUTRES DÉPENSES LIÉES À LA GESTION DU PERSONNEL					
<b>1 3 0</b>	<b>Dépenses liées à la gestion du personnel</b>					
1 3 0 0	Recrutement	7.2	100 000	100 000	198 000,00	198,00 %
1 3 0 1	Formation	7.2	1 201 000	1 201 000	838 584,52	69,82 %
1 3 0 2	Droits liés à la prise de fonctions, mutation, cessation de fonctions	7.2	1 634 126	1 897 200	1 284 000,00	78,57 %
	<i>Article 1 3 0 — Sous-total</i>		2 935 126	3 198 200	2 320 584,52	79,06 %
	<b>Chapitre 1 3 — Total</b>		<b>2 935 126</b>	<b>3 198 200</b>	<b>2 320 584,52</b>	<b>79,06 %</b>

**Article 1 3 0 — Dépenses liées à la gestion du personnel**

Poste 1 3 0 0 — Recrutement

*Données chiffrées*

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
100 000	100 000	198 000,00

### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les dépenses d'organisation des concours prévus à l'article 3 de la décision 2002/621/CE ainsi que les frais de voyage et de séjour des candidats à des entretiens d'embauche et de visites médicales d'engagement,
- les frais d'organisation de procédures de sélection des agents temporaires, agents auxiliaires et agents locaux.

Dans des cas dûment motivés par des besoins fonctionnels et après consultation de l'Office européen de sélection du personnel, ce crédit peut être utilisé pour des concours organisés par l'institution elle-même.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

### Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 27 à 31 et 33 ainsi que son annexe III.

Décision 2002/620/CE du Parlement européen, du Conseil, de la Commission, de la Cour de justice, de la Cour des comptes, du Comité économique et social, du Comité des régions et du Médiateur du 25 juillet 2002 portant création de l'Office de sélection du personnel des Communautés européennes (JO L 197 du 26.7.2002, p. 53) et décision 2002/621/CE des secrétaires généraux du Parlement européen, du Conseil, de la Commission, du greffier de la Cour de justice, des secrétaires généraux de la Cour des comptes, du Comité économique et social, du Comité des régions et du Médiateur du 25 juillet 2002 concernant l'organisation et le fonctionnement de l'Office de sélection du personnel des Communautés européennes (JO L 197 du 26.7.2002, p. 56).

Poste 1 3 0 1 — Formation

### Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
1 201 000	1 201 000	838 584,52

### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les dépenses engagées pour l'organisation des cours de perfectionnement et de recyclage professionnels, y compris les cours de langues organisés sur une base interinstitutionnelle, les frais d'inscription, la rémunération des formateurs et les dépenses logistiques, liées par exemple à la location de salles et de matériel, ainsi que les frais accessoires connexes tels que les rafraîchissements, collations, les frais de participation à des cours, à des conférences et à des congrès dans le cadre du mandat de l'état-major de l'Union européenne,
- les frais d'inscription pour la participation à des séminaires et à des conférences.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier est estimé à 7 500 EUR.

### Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, notamment son article 24 *bis*.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Décision 2001/80/PESC du Conseil du 22 janvier 2001 instituant l'État-major de l'Union européenne (JO L 27 du 30.1.2001, p. 7).

Décision du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité du 4 février 2014 établissant le régime applicable aux experts nationaux détachés auprès du Service européen pour l'action extérieure.

Poste 1 3 0 2 — Droits liés à la prise de fonctions, mutation, cessation de fonctions

*Données chiffrées*

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
1 634 126	1 897 200	1 284 000,00

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les frais de voyage dus aux fonctionnaires, aux agents temporaires et aux agents contractuels (les membres de la famille compris) à l'occasion de la prise ou de la cessation de fonctions,
- les indemnités d'installation/de réinstallation et les frais de déménagement dus aux fonctionnaires, aux agents temporaires et aux agents contractuels tenus de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité,
- les indemnités journalières dues aux fonctionnaires, aux agents temporaires et aux agents contractuels qui justifient d'être obligés de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou après leur affectation à un nouveau lieu de service,
- l'indemnité de licenciement d'un fonctionnaire stagiaire licencié pour inaptitude manifeste,
- l'indemnité de résiliation du contrat d'un agent temporaire ou d'un agent contractuel par l'institution.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

*Bases légales*

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

## CHAPITRE 1 4 — MISSIONS

*Données chiffrées*

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020	2020/2022
1 4 1 4 0	MISSIONS <i>Missions</i>	7.2	8 930 050	8 229 645	1 833 000,00	20,53 %
	<b>Chapitre 1 4 — Total</b>		<b>8 930 050</b>	<b>8 229 645</b>	<b>1 833 000,00</b>	<b>20,53 %</b>

## Article 1 4 0 — Missions

### Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
8 930 050	8 229 645	1 833 000,00

### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les frais de mission engagés par le haut représentant et le personnel qui l'accompagne,
- les frais de mission et de déplacement des fonctionnaires, des agents temporaires, des agents contractuels et des conseillers spéciaux du SEAE, ainsi que les frais de transport, les indemnités journalières de mission et les frais accessoires ou exceptionnels liés à l'exécution d'une mission,
- les frais de mission découlant du mandat de l'état-major de l'Union européenne,
- les frais de mission des experts nationaux détachés auprès du SEAE,
- les frais de mission des conseillers spéciaux et des envoyés spéciaux du haut représentant,
- les frais de mission des lauréats appelés à suivre une formation avant leur entrée en fonctions,
- les frais de mission de la présidence du Comité militaire.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier est estimé à 275 000 EUR.

### Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment les articles 11, 12 et 13 de son annexe VII.

Décision du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité relative au régime applicable aux missions du personnel du SEAE.

Décision 2001/80/PESC du Conseil du 22 janvier 2001 instituant l'État-major de l'Union européenne (JO L 27 du 30.1.2001, p. 7).

Décision du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité du 4 février 2014 établissant le régime applicable aux experts nationaux détachés auprès du Service européen pour l'action extérieure.

## CHAPITRE 1 5 — INTERVENTIONS EN FAVEUR DU PERSONNEL

### Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020	2020/2022
1 5	INTERVENTIONS EN FAVEUR DU PERSONNEL					
<b>1 5 0</b>	<b>Interventions en faveur du personnel</b>					
1 5 0 0	Services sociaux et assistance au personnel	7.2	438 000	438 000	382 000,00	87,21 %
1 5 0 1	Service médical	7.2	895 000	708 699	1 036 000,00	115,75 %
1 5 0 2	Restaurants et cantines	7.2	p.m.	p.m.	0,—	
1 5 0 3	Crèches et garderies	7.2	1 604 000	1 190 000	1 507 000,00	93,95 %
1 5 0 4	Contribution aux Écoles européennes de type II agréées	7.1	31 800	17 800	6 745,40	21,21 %

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020	2020/2022
	<i>Article 1 5 0 — Sous-total</i>		2 968 800	2 354 499	2 931 745,40	98,75 %
	<b>Chapitre 1 5 — Total</b>		<b>2 968 800</b>	<b>2 354 499</b>	<b>2 931 745,40</b>	<b>98,75 %</b>

### *Article 1 5 0 — Interventions en faveur du personnel*

Poste 1 5 0 0 — Services sociaux et assistance au personnel

#### *Données chiffrées*

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
438 000	438 000	382 000,00

#### *Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les interventions en faveur de fonctionnaires et d'agents se trouvant dans une situation particulièrement difficile,
- les frais relatifs aux relations sociales entre les membres du personnel,
- le remboursement partiel au personnel des coûts liés à l'utilisation des transports publics pour se rendre à son travail. Cette mesure vise à inciter le personnel à utiliser les transports publics,
- les dépenses relatives à des actions de reconnaissance envers les fonctionnaires, et notamment le coût des médailles pour les fonctionnaires atteignant vingt ans de service ainsi que les cadeaux de départ à la retraite.

Ce crédit est destiné, dans le cadre d'une politique en leur faveur, aux personnes handicapées appartenant aux catégories suivantes:

- les fonctionnaires en activité,
- les conjoints des fonctionnaires en activité,
- tous les enfants à charge au sens du statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Il couvre le remboursement, dans les limites des plafonds budgétaires, après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national dans le pays de résidence ou d'origine, des dépenses de nature autre que médicale, reconnues nécessaires, résultant du handicap et dûment justifiées.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

#### *Bases légales*

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 24 et 76.

Poste 1 5 0 1 — Service médical

#### *Données chiffrées*

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
895 000	708 699	1 036 000,00

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir notamment:

- les frais de fonctionnement des dispensaires, les frais de matériel de consommation, de soins et médicaments de la crèche, les frais relatifs aux examens médicaux et ceux à prévoir au titre des commissions d'invalidité et du remboursement des frais de lunettes,
- les dépenses pour l'achat de certains outils de travail jugés médicalement nécessaires.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

*Bases légales*

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 59 et l'article 8 de son annexe II.

Poste 1 5 0 2 — Restaurants et cantines

*Données chiffrées*

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,—

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir la rémunération des services prestés par l'exploitant des restaurants et cantines.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

Poste 1 5 0 3 — Crèches et garderies

*Données chiffrées*

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
1 604 000	1 190 000	1 507 000,00

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part du SEAE dans les dépenses du centre de la petite enfance et des autres crèches et garderies (à verser à la Commission et/ou au Conseil).

Les recettes provenant de la contribution parentale et des contributions des organisations qui emploient les parents donnent lieu à des recettes affectées.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

Poste 1 5 0 4 — Contribution aux Écoles européennes de type II agréées

*Données chiffrées*

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
31 800	17 800	6 745,40

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir la contribution du SEAE aux Écoles européennes de type II agréées par le Conseil supérieur des Écoles européennes ou le remboursement à la Commission de la contribution aux Écoles européennes de type II agréées par le Conseil supérieur des Écoles européennes, qu'elle verse au nom et pour le compte du SEAE, sur la base de la convention de mandat et de services signée avec la Commission. Il couvre le coût des enfants du personnel du SEAE inscrits dans une École européenne de type II.

## TITRE 2 — IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AU SIÈGE

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
2 0	IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	7	47 936 402	41 818 200	40 793 930,11
2 1	INFORMATIQUE, ÉQUIPEMENT ET MOBILIER	7	42 269 800	39 211 800	47 612 989,59
2 2	AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	7	15 370 942	14 377 100	10 152 131,32
<b>Titre 2 — Total</b>			<b>105 577 144</b>	<b>95 407 100</b>	<b>98 559 051,02</b>

### CHAPITRE 2 0 — IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020	2020/2022
2 0	IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES					
<b>2 0 0</b>	<b>Immeubles</b>					
2 0 0 0	Loyers et redevances emphytéotiques	7.2	26 963 500	22 007 400	24 477 904,14	90,78 %
2 0 0 1	Acquisition de biens immobiliers	7.2	p.m.	p.m.	0,—	
2 0 0 2	Travaux d'aménagement et de sécurité	7.2	3 155 000	2 675 000	3 174 061,41	100,60 %
	<i>Article 2 0 0 — Sous-total</i>		30 118 500	24 682 400	27 651 965,55	91,81 %
<b>2 0 1</b>	<b>Frais afférents aux immeubles</b>					
2 0 1 0	Nettoyage et entretien	7.2	6 958 600	6 070 000	6 220 964,36	89,40 %
2 0 1 1	Eau, gaz, électricité et chauffage	7.2	1 961 000	1 973 300	1 750 000,00	89,24 %
2 0 1 2	Sécurité et surveillance des immeubles	7.2	8 717 400	8 920 000	5 096 000,20	58,46 %
2 0 1 3	Assurances	7.2	60 902	60 000	75 000,00	123,15 %
2 0 1 4	Autres dépenses afférentes aux immeubles	7.2	120 000	112 500	0,—	
	<i>Article 2 0 1 — Sous-total</i>		17 817 902	17 135 800	13 141 964,56	73,76 %
<b>Chapitre 2 0 — Total</b>			<b>47 936 402</b>	<b>41 818 200</b>	<b>40 793 930,11</b>	<b>85,10 %</b>

#### Article 2 0 0 — Immeubles

Poste 2 0 0 0 — Loyers et redevances emphytéotiques

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
26 963 500	22 007 400	24 477 904,14

### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir, à Bruxelles, les loyers et impôts relatifs aux immeubles occupés par le SEAE ainsi que la location de salles de réunion, d'un entrepôt et de parkings.

Il est aussi destiné à couvrir les redevances emphytéotiques relatives aux immeubles ou parties d'immeubles en vertu de contrats en vigueur ou de contrats en cours de préparation.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier est estimé à 1 796 000 EUR.

### Poste 2 0 0 1 — Acquisition de biens immobiliers

#### Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,—

### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'acquisition d'immeubles.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

### Poste 2 0 0 2 — Travaux d'aménagement et de sécurité

#### Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
3 155 000	2 675 000	3 174 061,41

### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution des travaux d'aménagement, et notamment:

- les études d'adaptation et d'extension des immeubles de l'institution,
- les travaux d'aménagement des bâtiments relatifs à la sécurité physique et matérielle des personnes et des biens,
- l'aménagement et la transformation des locaux selon les besoins fonctionnels,
- l'adaptation des locaux et des installations techniques aux exigences et normes de sécurité et d'hygiène en vigueur.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

#### Bases légales

Directive 89/391/CEE du Conseil du 12 juin 1989 concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail (JO L 183 du 29.6.1989, p. 1).

## Article 2 0 1 — Frais afférents aux immeubles

### Poste 2 0 1 0 — Nettoyage et entretien

#### Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
6 958 600	6 070 000	6 220 964,36

#### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de nettoyage et d'entretien suivants:

- nettoyage des bureaux, ateliers et magasins (y compris les rideaux, tentures, tapis, persiennes, etc.),
- renouvellement des rideaux, tentures et tapis usagés,
- travaux de peinture,
- travaux d'entretien divers,
- travaux de réparation des installations techniques,
- fournitures techniques,
- contrats d'entretien pour les divers équipements techniques (conditionnement d'air, chauffage, manutention des déchets, ascenseurs, matériel de sécurité et salles anti-écoute).

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier est estimé à 40 000 EUR.

### Poste 2 0 1 1 — Eau, gaz, électricité et chauffage

#### Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
1 961 000	1 973 300	1 750 000,00

#### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier est estimé à 55 000 EUR.

### Poste 2 0 1 2 — Sécurité et surveillance des immeubles

#### Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
8 717 400	8 920 000	5 096 000,20

#### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de gardiennage et de surveillance des bâtiments occupés par le SEAE.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier est estimé à 60 000 EUR.

Poste 2 0 1 3 — Assurances

*Données chiffrées*

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
60 902	60 000	75 000,00

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir les primes des contrats passés avec les compagnies d'assurances pour les immeubles occupés par le SEAE et l'assurance de responsabilité civile couvrant les tiers visitant ces immeubles.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

Poste 2 0 1 4 — Autres dépenses afférentes aux immeubles

*Données chiffrées*

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
120 000	112 500	0,—

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir les autres dépenses courantes afférentes aux immeubles (notamment les immeubles Cortenberg et ER) non prévues aux autres articles du présent chapitre, notamment les frais d'enlèvement des déchets, le matériel de signalisation et les contrôles par des organismes spécialisés.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

## CHAPITRE 2 1 — INFORMATIQUE, ÉQUIPEMENT ET MOBILIER

*Données chiffrées*

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020	2020/2022
2 1	INFORMATIQUE, ÉQUIPEMENT ET MOBILIER					
2 1 0	<b>Informatique et télécommunications</b>					
2 1 0 0	Technologies de l'information et de la communication	7.2	19 021 800	16 744 200	24 155 100,52	126,99 %
2 1 0 1	Cryptographie et technologies de l'information et de la communication hautement classifiées	7.2	15 952 300	15 639 600	17 571 750,84	110,15 %
2 1 0 2	Sécurité des technologies de l'information et de la communication jusqu'au niveau «Restreint UE»	7.2	5 265 700	4 918 000	4 635 807,75	88,04 %
2 1 0 3	Contre-mesures techniques de sécurité	7.2	1 300 000	1 300 000	1 129 401,53	86,88 %
	<i>Article 2 1 0 — Sous-total</i>		41 539 800	38 601 800	47 492 060,64	114,33 %
2 1 1	<b>Mobilier, matériel technique et transport</b>					
2 1 1 0	Mobilier	7.2	640 000	500 000	15 928,95	2,49 %
2 1 1 1	Matériel et installations techniques	7.2	30 000	30 000	20 000,00	66,67 %
2 1 1 2	Transport	7.2	60 000	80 000	85 000,00	141,67 %
	<i>Article 2 1 1 — Sous-total</i>		730 000	610 000	120 928,95	16,57 %

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020	2020/2022
	<b>Chapitre 2 1 — Total</b>		<b>42 269 800</b>	<b>39 211 800</b>	<b>47 612 989,59</b>	<b>112,64 %</b>

### *Article 2 1 0 — Informatique et télécommunications*

Poste 2 1 0 0 — Technologies de l'information et de la communication

#### *Données chiffrées*

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
19 021 800	16 744 200	24 155 100,52

#### *Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux technologies de l'information et de la communication non classifiées au siège et, dans une certaine mesure, dans les délégations, à savoir les dépenses relatives:

- à l'achat ou à la location de l'équipement et des logiciels des systèmes et applications informatiques,
- à l'assistance et à la formation des sociétés de services et conseils en informatique pour l'exploitation et la réalisation de systèmes et d'applications informatiques, y compris l'assistance aux utilisateurs,
- à l'entretien et à la maintenance de l'équipement et des logiciels des systèmes et applications informatiques,
- aux prestataires de services de communication,
- aux communications et au transfert de données,
- à la gestion de l'information et de la documentation, y compris les outils informatiques et les systèmes d'archivage et de gestion des documents.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier est estimé à 500 000 EUR.

Poste 2 1 0 1 — Cryptographie et technologies de l'information et de la communication hautement classifiées

#### *Données chiffrées*

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
15 952 300	15 639 600	17 571 750,84

#### *Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives à la cryptographie et aux technologies de l'information et de la communication hautement sécurisées, à savoir les dépenses relatives:

- à l'achat ou à la location de l'équipement et des logiciels des systèmes et applications informatiques sécurisés,
- à l'assistance et à la formation par des sociétés de services et de conseils en informatique pour l'exploitation et la réalisation de systèmes et d'applications informatiques, y compris l'assistance aux utilisateurs, à l'entretien et à la maintenance de l'équipement et des logiciels des systèmes et applications informatiques sécurisés,
- à l'abonnement à des services de communication sécurisée,

— aux communications et au transfert de données sécurisées.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier est estimé à 75 000 EUR.

Poste 2 1 0 2 — Sécurité des technologies de l'information et de la communication jusqu'au niveau «Restreint UE»

*Données chiffrées*

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
5 265 700	4 918 000	4 635 807,75

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses destinées à garantir la sécurité des informations jusqu'au niveau «Restreint UE», à savoir les dépenses à cet effet relatives:

- à l'achat ou à la location de matériel ou de logiciels,
- à l'assistance et à la formation fournies par des sociétés de services et de conseils en informatique pour l'exploitation et la réalisation de systèmes et d'applications informatiques sécurisés, y compris l'assistance aux utilisateurs,
- à la maintenance et à l'entretien de l'équipement et des logiciels des systèmes et applications informatiques,
- à l'abonnement à des services de communication,
- aux communications et au transfert de données,
- aux frais de mission pour les audits dans le domaine de la cybersécurité.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

Poste 2 1 0 3 — Contre-mesures techniques de sécurité

*Données chiffrées*

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
1 300 000	1 300 000	1 129 401,53

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses destinées à garantir la sécurité des informations à l'aide de contre-mesures techniques de sécurité, à savoir les dépenses à cet effet relatives:

- à l'achat ou à la location de matériel ou de logiciels pour le balayage des installations au siège, dans les délégations et dans les bâtiments utilisés pour les conférences et les réunions,
- à l'assistance et à la formation par des sociétés de services, des fabricants et des sociétés de conseils spécialisés dans l'exploitation et la réalisation de ce type de matériel ou de logiciels, y compris l'assistance aux utilisateurs,
- à la maintenance et à l'entretien de ce type de matériel, de systèmes et d'applications informatiques,
- au coût du transport du matériel pour le balayage des installations,
- à l'acquisition, au transport et à l'installation du matériel spécifique nécessaire aux salles anti-écoute,

- aux frais de mission du personnel nécessaire pour le balayage des installations ou l'équipement des salles anti-écoute,
- à l'acquisition ou à la location de systèmes de sécurité pour les bâtiments du SEAE,
- à la mise en œuvre et à la conception de mesures et d'enquêtes en matière de contre-espionnage, notamment en ce qui concerne la formation et l'équipement.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

### **Article 2 1 1 — Mobilier, matériel technique et transport**

#### Poste 2 1 1 0 — Mobilier

##### *Données chiffrées*

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
640 000	500 000	15 928,95

##### *Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir:

- l'achat ou le renouvellement de mobilier et de mobilier spécialisé,
- la location de mobilier lors des missions et de réunions en dehors des locaux du SEAE,
- l'entretien et la réparation de mobilier.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

#### Poste 2 1 1 1 — Matériel et installations techniques

##### *Données chiffrées*

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
30 000	30 000	20 000,00

##### *Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses suivantes:

- l'achat ou le renouvellement de divers matériel et installations techniques, fixes et mobiles, concernant, notamment, l'archivage, la sécurité, la technique de conférences, la restauration et les immeubles,
- l'assistance technique et le contrôle, notamment en ce qui concerne la technique de conférences et la restauration,
- la location du matériel et des installations techniques ainsi que les frais d'entretien, de maintenance et de réparation de ces matériel et installations techniques.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

Poste 2 1 1 2 — Transport

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
60 000	80 000	85 000,00

Commentaires

Ce crédit est notamment destiné à couvrir:

- la location-vente ou l'acquisition de véhicules de service,
- les frais de location de voitures en cas d'impossibilité de faire appel aux moyens de transport dont dispose le SEAE, notamment à l'occasion des missions,
- les frais de fonctionnement et d'entretien des voitures de service (achat de carburant, pneus, etc.).

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

## CHAPITRE 2 2 — AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020	2020/2022
2 2	AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					
2 2 0	<b>Conférences, congrès et réunions</b>					
2 2 0 0	Organisation de réunions, de conférences et de congrès	7.2	700 000	700 000	476 378,86	68,05 %
2 2 0 1	Frais de voyage des experts	7.2	40 000	40 000	4 000,00	10,00 %
	<i>Article 2 2 0 — Sous-total</i>		740 000	740 000	480 378,86	64,92 %
2 2 1	<b>Information</b>					
2 2 1 0	Dépenses de documentation et de la bibliothèque	7.2	1 455 000	1 623 000	930 012,02	63,92 %
2 2 1 1	Imagerie par satellite	7.2	450 000	450 000	650 000,00	144,44 %
2 2 1 2	Publications à caractère général	7.2	100 000	100 000	40 000,00	40,00 %
2 2 1 3	Information du public et manifestations publiques	7.2	995 000	995 000	510 334,24	51,29 %
2 2 1 4	Capacité de communication stratégique	7.2	4 000 000	4 000 000	1 187 404,67	29,69 %
	<i>Article 2 2 1 — Sous-total</i>		7 000 000	7 168 000	3 317 750,93	47,40 %
2 2 2	<b>Services linguistiques</b>					
2 2 2 0	Traduction	7.2	p.m.	p.m.	0,—	
2 2 2 1	Interprétation	7.2	750 000	750 000	750 000,00	100,00 %
	<i>Article 2 2 2 — Sous-total</i>		750 000	750 000	750 000,00	100,00 %
2 2 3	<b>Dépenses diverses</b>					
2 2 3 0	Fournitures de bureau	7.2	499 800	490 000	481 600,00	96,36 %
2 2 3 1	Affranchissement	7.2	180 000	180 000	158 000,00	87,78 %
2 2 3 2	Frais d'études, d'enquêtes et de consultations	7.2	20 000	20 000		
2 2 3 3	Coopération interinstitutionnelle	7.2	5 126 000	4 255 000	3 763 042,20	73,41 %
2 2 3 4	Déménagement	7.2	424 142	222 500	122 500,00	28,88 %
2 2 3 5	Charges financières	7.2	20 000	5 000	12 000,00	60,00 %
2 2 3 6	Frais de contentieux, frais juridiques, dommages et intérêts, dédommagements	7.2	91 000	92 000	147 000,00	161,54 %
2 2 3 7	Autres dépenses de fonctionnement	7.2	70 000	4 600	120 152,89	171,65 %
	<i>Article 2 2 3 — Sous-total</i>		6 430 942	5 269 100	4 804 295,09	74,71 %
2 2 4	<b>Services de prévention des conflits et de soutien à la médiation (poursuite)</b>					
2 2 4 0	Services de prévention des conflits et de soutien à la médiation (poursuite)	7.2	450 000	450 000	799 706,44	177,71 %

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020	2020/2022
	<i>Article 2 2 4 — Sous-total</i>		450 000	450 000	799 706,44	177,71 %
	<b>Chapitre 2 2 — Total</b>		<b>15 370 942</b>	<b>14 377 100</b>	<b>10 152 131,32</b>	<b>66,05 %</b>

### *Article 2 2 0 — Conférences, congrès et réunions*

Poste 2 2 0 0 — Organisation de réunions, de conférences et de congrès

#### *Données chiffrées*

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
700 000	700 000	476 378,86

#### *Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses suivantes:

- l'organisation de réunions informelles du Conseil «Affaires étrangères» et d'autres réunions informelles,
- l'organisation de réunions de dialogue politique au niveau des ministres et des hauts fonctionnaires,
- l'organisation de conférences et de congrès,
- l'organisation de réunions internes, y compris, si nécessaire, le coût des rafraîchissements et des collations servis lors d'occasions spéciales,
- l'exécution des obligations incombant à l'institution en matière de réception et de représentation,
- les activités protocolaires.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier est estimé à 80 000 EUR.

Poste 2 2 0 1 — Frais de voyage des experts

#### *Données chiffrées*

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
40 000	40 000	4 000,00

#### *Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et les indemnités journalières des experts convoqués aux réunions ou envoyés en mission par le SEAE.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

## Article 2 2 1 — Information

### Poste 2 2 1 0 — Dépenses de documentation et de la bibliothèque

#### Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
1 455 000	1 623 000	930 012,02

#### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les frais d'accès relatifs à des bases de données documentaires et statistiques externes, y compris à des données géographiques,
- les abonnements aux journaux, aux périodiques, aux services de fourniture d'analyses de leur contenu et aux autres publications en ligne; ce crédit couvre également les éventuels droits d'auteur pour la reproduction et la diffusion sur support papier ou électronique de ces publications,
- l'acquisition de livres et d'autres ouvrages pour la bibliothèque sur support papier ou électronique,
- les frais d'abonnement aux agences de presse par télécopieur,
- les frais de reliure et autres, indispensables à la conservation des ouvrages et périodiques.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

#### Bases légales

Décision 2001/80/PESC du Conseil du 22 janvier 2001 instituant l'État-major de l'Union européenne (JO L 27 du 30.1.2001, p. 7).

### Poste 2 2 1 1 — Imagerie par satellite

#### Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
450 000	450 000	650 000,00

#### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses afférentes à l'acquisition d'une imagerie par satellite pour le SEAE, dans l'optique notamment de la prévention et de la gestion des crises.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

### Poste 2 2 1 2 — Publications à caractère général

#### Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
100 000	100 000	40 000,00

### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de préparation, d'édition et de diffusion des publications du SEAE, dans les langues officielles des États membres, sous forme traditionnelle (sur papier ou sur film) ou électronique, y compris celles publiées au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

### Poste 2 2 1 3 — Information du public et manifestations publiques

#### Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
995 000	995 000	510 334,24

### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les services audiovisuels d'information du public sur la politique étrangère de l'Union et sur les actions du haut représentant,
- les dépenses liées à la création et au fonctionnement du site internet du SEAE,
- les dépenses de vulgarisation et de promotion des publications et manifestations publiques relatives aux activités de l'institution, y compris les frais d'encadrement et d'infrastructures annexes,
- les dépenses d'information dans le domaine de la PSDC/PESC,
- les coûts des activités d'information et de relations publiques diverses, y compris des articles promotionnels.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

### Poste 2 2 1 4 — Capacité de communication stratégique

#### Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
4 000 000	4 000 000	1 187 404,67

### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les outils de communication stratégique, y compris l'accès aux outils en ligne et graphiques,
- le recours à une expertise en communication stratégique, y compris la réalisation de sondages d'opinion,
- l'acquisition d'outils et de services analytiques, y compris de rapports, d'études, d'analyses de données et de virtualisations,
- la pluralité linguistique des produits de communication stratégique,
- les instruments visant à garantir la détection et la divulgation systématiques des activités de désinformation menées par des puissances étrangères,

- la création et l’entretien d’un réseau de spécialistes de la lutte contre la désinformation dans les États membres et les pays du voisinage, ainsi que l’échange de bonnes pratiques,
- la formation et le renforcement des capacités internes en matière de compétences de communication stratégique et de gestion des connaissances pour le personnel de l’Union.

### *Article 2 2 2 — Services linguistiques*

#### Poste 2 2 2 0 — Traduction

##### *Données chiffrées*

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,—

##### *Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses afférentes aux prestations de traduction effectuées pour le SEAE par le secrétariat général du Conseil et par la Commission.

Montant des recettes affectées conformément à l’article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

#### Poste 2 2 2 1 — Interprétation

##### *Données chiffrées*

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
750 000	750 000	750 000,00

##### *Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir les prestations fournies au SEAE par les interprètes de la Commission.

Il est aussi destiné à couvrir les prestations fournies au SEAE par les interprètes de la Commission à l’occasion des sessions du Comité politique et de sécurité et du Comité militaire, et d’autres réunions qui se tiennent spécifiquement dans le cadre de la PSDC/PESC.

Montant des recettes affectées conformément à l’article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

##### *Bases légales*

Décision n° 111/2007 du secrétaire général du Conseil/haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune concernant l’interprétation pour le Conseil européen, le Conseil et ses instances préparatoires.

## Article 2 2 3 — Dépenses diverses

### Poste 2 2 3 0 — Fournitures de bureau

#### Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
499 800	490 000	481 600,00

#### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- l'acquisition de papier,
- les photocopies et redevances,
- la papeterie et les fournitures à l'usage des bureaux (fournitures courantes),
- les imprimés,
- les fournitures pour l'expédition du courrier (enveloppes, papier d'emballage, plaquettes pour la machine à affranchir),
- les fournitures pour l'atelier de reproduction des documents (encres, plaques offset, films et produits chimiques).

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

### Poste 2 2 3 1 — Affranchissement

#### Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
180 000	180 000	158 000,00

#### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'affranchissement du courrier.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

### Poste 2 2 3 2 — Frais d'études, d'enquêtes et de consultations

#### Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
20 000	20 000	

#### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'études et de consultations, confiées par contrat à des experts hautement qualifiés.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

Poste 2 2 3 3 — Coopération interinstitutionnelle

*Données chiffrées*

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
5 126 000	4 255 000	3 763 042,20

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux activités interinstitutionnelles, notamment le coût du personnel des services de la Commission, des bureaux et du Conseil chargé de la gestion administrative du personnel, des immeubles et des archives du SEAE.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier est estimé à 100 000 EUR.

Poste 2 2 3 4 — Déménagement

*Données chiffrées*

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
424 142	222 500	122 500,00

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement et de transport de matériel.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

Poste 2 2 3 5 — Charges financières

*Données chiffrées*

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
20 000	5 000	12 000,00

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir tous les frais financiers, notamment les frais bancaires.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

Poste 2 2 3 6 — Frais de contentieux, frais juridiques, dommages et intérêts, dédommagements

*Données chiffrées*

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
91 000	92 000	147 000,00

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir:

- le financement des condamnations éventuelles du SEAE aux dépens arrêtés par la Cour de justice et le Tribunal ainsi que le financement de l'engagement d'avocats externes pour représenter le SEAE devant les tribunaux,
- les frais de consultation résultant du recours à l'assistance d'avocats externes,
- les dommages et intérêts ainsi que les dédommagements qui peuvent être mis à la charge du SEAE.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

Poste 2 2 3 7 — Autres dépenses de fonctionnement

*Données chiffrées*

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
70 000	4 600	120 152,89

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les frais pour l'achat des tenues de service pour le service des conférences et pour le service de sécurité, de l'équipement de travail pour le personnel des ateliers et des services internes ainsi que pour la réparation et l'entretien des tenues,
- la participation du SEAE aux dépenses de quelques associations dont l'activité a un lien direct avec celles des institutions de l'Union,
- les autres dépenses de fonctionnement non spécialement prévues aux lignes précédentes,
- les habilitations du personnel de sécurité du SEAE,
- l'acquisition de tenues de service et d'accessoires, notamment pour les agents de sécurité responsables des immeubles Cortenberg et ER.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

**Article 2 2 4 — Services de prévention des conflits et de soutien à la médiation (poursuite)**

Poste 2 2 4 0 — Services de prévention des conflits et de soutien à la médiation (poursuite)

*Données chiffrées*

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
450 000	450 000	799 706,44

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir:

- le déploiement de personnel de l'Union pour soutenir les processus de médiation et de dialogue,

- l'engagement d'experts internes spécialisés dans la médiation et le dialogue, ainsi que l'accès aux services de support externes spécialisés dans la médiation, en tenant compte des travaux menés actuellement à l'Organisation des Nations unies et au sein d'autres organisations aux fins de l'établissement de listes d'experts,
- la gestion des connaissances, y compris l'organisation d'ateliers et des analyses des conflits ainsi que l'élaboration et la publication d'études sur les enseignements tirés, de bonnes pratiques et de lignes directrices,
- la formation et le renforcement des capacités internes en ce qui concerne les tâches liées à l'alerte rapide, aux analyses de conflits, à la médiation et au dialogue, à l'usage du personnel de l'Union travaillant au siège, du personnel de l'Union déployé en mission, des représentants spéciaux de l'Union européenne, des chefs de délégation et de leur personnel.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

## TITRE 3 — DÉLÉGATIONS

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
3 0	DÉLÉGATIONS	7	468 795 700	472 106 260	428 817 088,56
	<b>Titre 3 — Total</b>		<b>468 795 700</b>	<b>472 106 260</b>	<b>428 817 088,56</b>

## CHAPITRE 3 0 — DÉLÉGATIONS

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020	2020/2022
3 0	DÉLÉGATIONS					
<b>3 0 0</b>	<b>Délégations</b>					
3 0 0 0	Rémunération et droits du personnel statutaire	7.2	126 205 000	129 672 000	120 686 043,06	95,63 %
3 0 0 1	Personnel externe et prestations externes	7.2	94 292 000	97 505 413	71 909 941,48	76,26 %
3 0 0 2	Autres dépenses relatives au personnel	7.2	36 456 700	32 680 847	24 190 308,65	66,35 %
3 0 0 3	Immeubles et frais accessoires	7.2	170 760 000	166 850 000	160 636 431,65	94,07 %
3 0 0 4	Autres dépenses administratives	7.2	41 082 000	45 398 000	51 394 363,72	125,10 %
3 0 0 5	Contribution de la Commission en faveur des délégations	7.2	p.m.	p.m.	0,—	
	<i>Article 3 0 0 — Sous-total</i>		468 795 700	472 106 260	428 817 088,56	91,47 %
	<b>Chapitre 3 0 — Total</b>		<b>468 795 700</b>	<b>472 106 260</b>	<b>428 817 088,56</b>	<b>91,47 %</b>

### Article 3 0 0 — Délégations

Poste 3 0 0 0 — Rémunération et droits du personnel statutaire

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
126 205 000	129 672 000	120 686 043,06

### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses suivantes, exposées dans les délégations de l'Union européenne hors Union et dans les délégations auprès d'organisations internationales sises à l'intérieur de l'Union, pour les fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs:

- les traitements de base, indemnités et allocations liées aux traitements,
- la couverture des risques d'accident et de maladie et autres charges sociales,
- la couverture du risque de chômage des agents temporaires ainsi que les versements effectués en leur faveur afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine,
- les allocations et indemnités diverses,
- les heures supplémentaires,
- les incidences des coefficients correcteurs applicables aux rémunérations,
- les incidences des actualisations éventuelles des rémunérations au cours de l'exercice.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

### Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Modalités de désignation, de rétribution et autres conditions financières arrêtées par le SEAE.

Poste 3 0 0 1 — Personnel externe et prestations externes

### Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
94 292 000	97 505 413	71 909 941,48

### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses suivantes, afférentes aux délégations de l'Union européenne hors Union et aux délégations auprès d'organisations internationales sises à l'intérieur de l'Union:

- les rémunérations des agents locaux et/ou contractuels ainsi que les charges et avantages sociaux incombant à l'employeur,
- les quotes-parts patronales dans le régime de sécurité sociale complémentaire des agents locaux,
- les prestations du personnel intérimaire et indépendant.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier est estimé à 1 000 000 EUR.

### Bases légales

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 3 0 0 2 — Autres dépenses relatives au personnel

*Données chiffrées*

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
36 456 700	32 680 847	24 190 308,65

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses suivantes, exposées dans les délégations de l'Union européenne hors Union et dans les délégations auprès d'organisations internationales sises à l'intérieur de l'Union:

- les dépenses liées à l'affectation de jeunes experts (diplômés universitaires) et de stagiaires dans les délégations de l'Union européenne,
- les frais des séminaires organisés pour de jeunes diplomates des États membres et de pays tiers,
- les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire dans les délégations de fonctionnaires des États membres,
- les indemnités d'installation et de réinstallation dues aux agents tenus de changer de résidence à l'occasion de leur entrées en fonction ou de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité,
- les frais de voyage des agents (y compris des membres de leur famille) à l'occasion de leur entrée en fonctions ou de leur affectation à un nouveau lieu de service, ou lors de la cessation définitive de leurs fonctions,
- les frais de déménagement dus aux agents tenus de changer de résidence à l'occasion de leur entrée en fonctions ou de leur affectation à un nouveau lieu de service, ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité,
- en cas de décès d'un membre du personnel du SEAE ou d'une personne à sa charge, les frais de transport du corps supportés en application de l'article 75 du statut,
- les divers frais et indemnités concernant le personnel, y compris les consultations juridiques,
- les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement de fonctionnaires, d'agents temporaires, de personnel contractuel et d'agents locaux, notamment les frais de publication, de voyage et de séjour ainsi que l'assurance contre les risques d'accident des candidats convoqués pour des concours ou interviews, les frais résultant de l'organisation d'épreuves collectives de recrutement ainsi que les frais des visites médicales à l'embauche,
- l'acquisition, le renouvellement, la transformation et l'entretien du matériel à caractère médical installé dans les délégations,
- les frais relatifs au contrôle médical annuel des fonctionnaires, du personnel contractuel et des agents locaux, y compris les analyses et examens médicaux demandés dans le cadre de ce contrôle, le coût des conseillers médicaux et dentaires et les frais liés à la politique relative au sida sur le lieu de travail,
- les actions d'animation culturelle et les initiatives de nature à promouvoir les relations sociales entre le personnel expatrié et local,
- l'indemnité forfaitaire de fonction pour les fonctionnaires qui sont appelés à engager régulièrement des frais de représentation en fonction de la nature des tâches qui leur sont confiées et le remboursement des frais que les fonctionnaires habilités ont dû engager afin de s'acquitter d'obligations de représentation au nom de la Commission et/ou du SEAE, dans l'intérêt du service et dans le cadre de leurs activités (pour les délégations à l'intérieur du territoire de l'Union, une partie des frais de logement est couverte par l'indemnité forfaitaire de représentation),

- les dépenses afférentes aux frais de transport, au paiement des indemnités journalières de mission ainsi qu'aux frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission par les fonctionnaires et les autres agents,
- les dépenses de transport et les indemnités journalières des lauréats appelés à suivre une formation avant leur entrée en fonctions,
- les dépenses liées aux frais de transport et aux indemnités journalières pour les experts invités aux réunions par les délégations,
- les dépenses de transport, les indemnités journalières et les assurances liées à des évacuations sanitaires,
- les dépenses résultant de situations de crise, y compris les frais de transport, les frais de logement et le paiement des indemnités journalières,
- les dépenses relatives à la formation générale et linguistique visant à améliorer les compétences du personnel et la performance de l'institution,
- le recours à des experts pour l'identification des besoins, la conception, l'élaboration, l'animation, l'évaluation et le suivi de la formation,
- le recours à des consultants dans différents domaines, et notamment dans ceux des méthodes d'organisation, de la planification, du management, de la stratégie, de la qualité et de la gestion du personnel,
- les dépenses exposées pour la conception, l'animation et l'évaluation de la formation organisée par les services de l'institution sous forme de cours, de séminaires ou de conférences (formateurs/conférenciers et leurs frais de voyage et de séjour ainsi que le support pédagogique),
- les dépenses liées aux aspects pratiques et logistiques de l'organisation des cours, couvrant notamment les locaux, le transport et la location de matériel de formation, les séminaires locaux et régionaux, ainsi que divers frais, tels que ceux des rafraîchissements et de la nourriture,
- les frais de participation à des conférences et à des symposiums, et les inscriptions dans des associations professionnelles et scientifiques,
- les dépenses de formation liées aux publications et à l'information, aux sites internet associés ainsi qu'à l'achat de matériel pédagogique, d'abonnements et de licences pour la formation à distance, de livres, de la presse et de produits multimédias,
- les coûts associés au programme d'échanges de diplomates, tels que les frais de voyage et d'installation, dans les conditions fixées par le statut.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier est estimé à 285 000 EUR.

Poste 3 0 0 3 — Immeubles et frais accessoires

*Données chiffrées*

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
170 760 000	166 850 000	160 636 431,65

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses suivantes, exposées dans les délégations de l'Union européenne hors Union et dans les délégations auprès d'organisations internationales sises à l'intérieur de l'Union:

- les indemnités de logement provisoire et les indemnités journalières des fonctionnaires, agents temporaires et agents contractuels,
- en ce qui concerne la location et les charges d'immeubles pour les délégations hors Union:
  - pour tous les immeubles ou parties d'immeubles occupés par les bureaux des délégations hors Union ou par les fonctionnaires affectés hors Union: les loyers (logements provisoires compris) et charges fiscales, les primes d'assurance, les dépenses d'aménagement et de grosses réparations, les dépenses courantes relatives à la sécurité des personnes et des biens (chiffres, coffres-forts, grillages, etc.),
  - pour tous les immeubles ou parties d'immeubles occupés par les bureaux des délégations hors Union et les résidences des délégués: les frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité et autres combustibles, les frais d'entretien et de réparation, les dépenses de manutention et d'aménagement et les autres dépenses courantes (notamment, les taxes locales de voirie et d'enlèvement des ordures, et l'achat de matériel de signalisation),
- en ce qui concerne la location et les charges d'immeubles pour les délégations à l'intérieur du territoire de l'Union:
  - pour tous les immeubles ou parties d'immeubles occupés par les bureaux des délégations: les loyers; les frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité et d'énergie de chauffage; les primes d'assurance; les frais d'entretien et de réparation; les dépenses d'aménagement et de grosses réparations; les dépenses relatives à la sécurité, notamment les contrats de surveillance, la location et la recharge d'extincteurs; l'achat et l'entretien du matériel de lutte contre l'incendie, le renouvellement de l'équipement des fonctionnaires pompiers volontaires; les frais de contrôles légaux, etc.,
  - pour les immeubles ou parties d'immeubles occupés par les fonctionnaires: le remboursement des dépenses relatives à la sécurité des logements,
- l'acquisition de terrains à bâtir et d'immeubles (achat ou location-achat) et la construction d'immeubles de bureaux ou de logements, y compris les frais d'études préliminaires et honoraires divers y afférents,
- les arrangements administratifs qui se rapportent principalement aux infrastructures et à la fourniture de services d'hébergement,
- les charges occasionnées pour les délégations par les prêts (principal et intérêts) contractés au titre du règlement financier pour des acquisitions immobilières.

Le règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1) prévoit, à son article 266, la possibilité pour les institutions de financer des acquisitions immobilières par des prêts. Le présent poste couvrira les charges occasionnées pour les délégations par ces prêts (principal et intérêts) contractés pour des acquisitions immobilières.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier est estimé à 30 500 000 EUR.

Poste 3 0 0 4 — Autres dépenses administratives

*Données chiffrées*

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
41 082 000	45 398 000	51 394 363,72

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses suivantes, exposées dans les délégations de l'Union européenne hors Union et dans les délégations auprès d'organisations internationales sises à l'intérieur de l'Union:

- l'achat, la location, le crédit-bail, l'entretien et la réparation du mobilier et des équipements, notamment le matériel audiovisuel, d'archivage, de reproduction, de bibliothèque, d'interprétation et le matériel spécialisé de bureau (photocopieurs, lecteurs-reproducteurs, télécopieurs, etc.) ainsi que l'acquisition de documentation et de fournitures liées à ces équipements,
- l'acquisition, l'entretien et la réparation de matériel technique tel que générateurs et appareils à air conditionné ainsi que les dépenses d'installation et d'équipement du matériel à caractère social installé dans les délégations,
- l'acquisition, le renouvellement, la location, le crédit-bail, l'entretien et la réparation du matériel de transport, y compris de l'outillage,
- les primes d'assurance des véhicules,
- l'achat d'ouvrages, de documents et d'autres publications non périodiques, y compris les mises à jour ainsi que les dépenses relatives aux abonnements de journaux, périodiques et publications diverses, les frais de reliure et autres frais indispensables à la conservation des ouvrages périodiques,
- les frais d'abonnement aux agences de presse,
- l'achat de papier, d'enveloppes, de fournitures de bureau et de produits de reproduction, ainsi que les impressions confiées à l'extérieur,
- les frais de transport et de dédouanement de matériel, l'achat et le nettoyage des uniformes pour les huissiers, chauffeurs, etc., les assurances diverses (notamment la responsabilité civile et l'assurance contre le vol), les frais liés aux réunions internes (boissons, collations occasionnelles),
- les frais d'études, d'enquêtes et de consultations dans le cadre du fonctionnement administratif des délégations ainsi que toutes autres dépenses de fonctionnement non spécialement prévues aux autres postes du présent article,
- l'affranchissement et le port de la correspondance, des rapports et des publications ainsi que les frais de colis postaux et autres effectués par air, route terrestre, mer et chemin de fer,
- le coût de la valise diplomatique,
- l'ensemble des dépenses en matière de mobilier et d'équipement pour les logements mis à la disposition des fonctionnaires,
- l'achat, la location ou le crédit-bail des équipements d'informatique (ordinateurs, terminaux, micro-ordinateurs, périphériques, équipements de connexion) et des logiciels nécessaires à leur fonctionnement,
- les prestations de services confiées à l'extérieur, notamment pour le développement, la maintenance et le support des systèmes informatiques développés dans les délégations,
- l'achat, la location ou la location-achat des équipements liés à la reproduction de l'information sur papier, tels que les imprimantes et scanners,

- l'achat, la location ou la location-achat des centraux et des répartiteurs téléphoniques et des équipements pour la transmission des données ainsi que les logiciels nécessaires à leur fonctionnement,
- les redevances d'abonnement et les frais fixes liés aux communications par câbles ou par ondes radio (téléphone, télégraphe, télex, télécopieur), les réseaux de transmission de données, les services télématiques, etc., ainsi que l'achat des annuaires,
- l'installation, la configuration, la maintenance, le support, l'assistance, la documentation et les fournitures liées à ces équipements,
- les éventuelles dépenses relatives aux opérations de sécurité active dans les délégations en cas d'urgence,
- tous les frais financiers, notamment les frais bancaires,
- les actualisations des régies d'avance lorsque toutes les mesures adéquates ont été prises par l'ordonnateur en fonction de la situation et lorsqu'il n'est pas possible d'imputer la dépense d'actualisation sur une autre ligne budgétaire spécifique,
- les actualisations des situations où une créance est complètement ou partiellement annulée alors qu'elle a déjà fait l'objet d'une comptabilisation en recette (notamment dans les cas de compensation avec une dette),
- les actualisations des cas de non-récupération de la taxe sur la valeur ajoutée pour autant qu'il ne soit plus possible de faire l'imputation sur la ligne qui a couvert la dépense principale,
- les régularisations des intérêts éventuels liés aux cas cités ci-avant dans la mesure où ils ne peuvent pas être imputés sur une autre ligne budgétaire spécifique.

Ce poste est en outre destiné à accueillir l'inscription éventuelle d'un crédit destiné à couvrir des pertes pour cause de liquidation ou d'arrêt d'opérations des banques auprès desquelles la Commission détient des comptes pour des régies d'avance.

Il peut financer les frais que les délégations ont dû engager dans le cadre de leur coopération locale avec les États membres, notamment dans le contexte d'une crise.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier est estimé à 15 500 000 EUR.

*Bases légales*

Décision 2010/427/UE du Conseil du 26 juillet 2010 fixant l'organisation et le fonctionnement du service européen pour l'action extérieure (JO L 201 du 3.8.2010, p. 30), et notamment son article 5, paragraphe 10.

Poste 3 0 0 5 — Contribution de la Commission en faveur des délégations

*Données chiffrées*

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,—

*Commentaires*

Les recettes éventuelles provenant de la contribution de la Commission ou du Fonds européen de développement (FED) aux coûts exposés dans des délégations en raison de la présence de personnel de la Commission dans des délégations pourront donner lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires conformément à l'article 21 du règlement financier.

Ce crédit est destiné à couvrir les coûts suivants, exposés pour le personnel de la Commission, y compris le personnel de la Commission financé par le FED, affecté dans les délégations de l'Union européenne hors Union et dans les délégations auprès d'organisations internationales sises à l'intérieur de l'Union:

- les traitements et les dépenses liées aux traitements des agents locaux (et du personnel intérimaire),
- la part des dépenses couvertes par les postes 3 0 0 0 (Rémunération et droits du personnel statutaire), 3 0 0 1 (Personnel externe et prestations externes), 3 0 0 2 (Autres dépenses relatives au personnel), 3 0 0 3 (Immeubles et frais accessoires) et 3 0 0 4 (Autres dépenses administratives) pour le personnel susmentionné.

En outre, ce crédit peut couvrir d'autres dépenses, telles que celles occasionnées par les activités de presse et d'information, réalisées sur la base d'accords de niveau de service conclus avec d'autres institutions.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier est estimé à 150 000 000 EUR.

## TITRE 10 — AUTRES DÉPENSES

*Données chiffrées*

Titre Chapitre	Intitulé	CF	Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
10 0	CRÉDITS PROVISIONNELS		p.m.	p.m.	0,—
10 1	RÉSERVE POUR IMPRÉVUS	7.2	p.m.	p.m.	0,—
	<b>Titre 10 — Total</b>		<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>0,—</b>

### CHAPITRE 10 0 — CRÉDITS PROVISIONNELS

*Données chiffrées*

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,—

*Commentaires*

Les crédits de ce chapitre ont un caractère provisionnel et ne peuvent être utilisés qu'après avoir été virés vers d'autres chapitres conformément au règlement financier.

*Bases légales*

Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).

## CHAPITRE 10 1 — RÉSERVE POUR IMPRÉVUS

Données chiffrées

Budget 2022	Crédits 2021	Exécution 2020
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir des dépenses non prévisibles découlant des décisions budgétaires prises au cours de l'exercice.

### 1. S — PERSONNEL

#### 1.1. S 1 — Section X — Service européen pour l'action extérieure

Groupe de fonctions et grade	2022		2021	
	Emplois permanents	Emplois temporaires	Emplois permanents	Emplois temporaires
	AD 16	16		21
AD 15	36		38	
AD 14	127		138	
AD 13	143		144	
AD 12	199		208	
AD 11	108		103	
AD 10	111		100	
AD 9	143		150	
AD 8	145		104	
AD 7	25		46	
AD 6	25		16	
AD 5	2		4	
<i>AD Sous-total</i>	<i>1 080</i>		<i>1 072</i>	
AST 11	34		31	
AST 10	29		27	
AST 9	72	1	70	1
AST 8	71		86	
AST 7	80		85	
AST 6	107		105	
AST 5	160		146	
AST 4	50		57	
AST 3	4		1	
AST 2	11		8	
AST 1	4		4	
<i>AST Sous-total</i>	<i>622</i>	<i>1</i>	<i>620</i>	<i>1</i>
AST/SC 6				
AST/SC 5				
AST/SC 4	4		1	
AST/SC 3	17		16	
AST/SC 2	20		23	
AST/SC 1	6		9	
<i>AST/SC Sous-total</i>	<i>47</i>		<i>49</i>	
<b>Total</b>	<b>1 749</b>	<b>1</b>	<b>1 741</b>	<b>1</b>
<b>Total général</b>	<b>1 750</b>		<b>1 742</b>	

